



Fermeture de SARL, passage en micro-entreprise

Par SachaTH

Je suis associé à 50/50 dans une SARL qui a deux ans et demi. Nous avons un prêt en cours que nous pouvons rembourser en une fois si nécessaire. Nous sommes au courant que la création de micro-entreprises à deux n'est pas possible, mais nous envisageons de fermer la SARL afin que chacun puisse créer sa propre micro-entreprise. Nous estimons que la structure actuelle n'est pas adaptée à notre activité.

Nous avons consulté un expert-comptable qui nous a déconseillé de choisir le statut de micro-entreprise, mais nous pensons que cette option serait plus appropriée pour notre situation individuelle.

J'aimerais obtenir des conseils sur la meilleure façon de fermer la SARL, les implications fiscales et financières, et si le remboursement du prêt doit être effectué en totalité lors de la dissolution.

Merci d'avance pour vos conseils et suggestions.